PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN THORNTON.

No 76,840 --- Cour Civile de District --- Paroisse d'Orléans --- Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, ledit ordre daté et signé le 8 février 1906, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 13 mars 1906, à midi, les propriétés foncières, suivantes:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Magasins, Jackson et Constance, et désigné par le numéro seize, sur un plan dressé par W. Thornton Thompson, assistant voyer, à la date du 3 novembre 1864, et déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ancien notaire, pour référence. Ledit lot mesurant trente et un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Joséphine, entre les rues Constance et Magasins sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Les améliorations consistant d'un cottage double, connu comme Nos 1012-14 rue Joséphine, le loyer sera annoncé à la vente.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par Felicity Road, Vieille rue Magasin, Laurel et Ste Marie, désigné par le No 9 de l'îlet Trois C sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville le 23 mai 1829, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire en cette ville, ledit lot ayant, en mesure française cinquante pieds de face à la rue Ste Marie par cent et quarante deux pieds, six pouces et demi de profondeur sur la ligne de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Shelton et Martinstein et cent quarante trois pieds six pouces et trois huitièmes de profondeur sur le côté du lot numéro dix, ensemble avec la résidence en bois à un étage qui s'y trouve connu par le vieux No 157 rue Ste Marie.

Les améliorations consistant d'un cottage double connue comme Nos 939-41 rue Ste Marie, le loyer sera annoncé à la vente.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Dryades et Baronne, formant l'encoignure des rues Philip et Dryades, et mesurant trente deux pieds quatre pouces de face à la rue Philip sur une profondeur et façade à la rue Dryades de quatre vingt dix pieds trois pouces, le tout d'après un devis d'arpentage annexé à un acte par lequel M. John Thornton a acquis ladite propriété.

Les améliorations sur ledit lot consistant en un cottage double en bois, connu comme vieux No 372 rue Philip. Ledit lot de terre est composé des parties des lots originaux Nos 4, 5 et 6, démontré sur un plan de C. A. Hedin, daté le 27 octobre 1854, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en un cottage double, connu comme Nos 1836-38 rue Philip, le loyer sera annoncé à la vente.

4° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Laurel, Philip et Constance, et comprenant la plus grande partie du lot No 16 et environ trois pieds huit pouces contigu au lot No 17 et mesurant trente deux pieds de face à la rue Laurel, par cent cinquante neuf pieds, dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles, ladite propriété était bornée sur le côté vers la rue Première par la propriété que Henry Friedrich a vendu à Adam Leche par acte passé pardevant O. Morel, ancien notaire le 7 janvier 1873, et sur la ligne de côté vers la rue Philip, ladite propriété était bornée par la portion restante dudit lot No 17 maintenant ou autrefois appartenant à Henry Friedrich et Henry P. Koch.

Les améliorations consistant en un cottage double, connu comme Nos 2325-27 rue Laurel. Le loyer sera annoncé à la vente.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Chippewa, Ste Marie et Annonciation, désigné comme lot No 20 sur un certain plan dressé par H. Mochanxen, voyer, daté le 21 février 1844, déposé comme plan No 33 en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville, d'après lequel dit plan ledit lot mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue St André sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent d'un cottage double connu comme Nos 727-29 rue St André. Le loyer sera annoncé à la vente.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Constance, Jackson et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure trente cinq pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, et je même est composé du tout du lot No 29 et de six pieds de face, par la sus-dite profondeur de cette portion du lot No 28, contigue ledit lot No 29, lequel dit lot No 29 a une façade de vingt neuf pieds à la rue Joséphine par une profondeur de cent pieds, d'après un plan de V. Eggleffstein, ingénieur civil, daté le 25 février 1857, et déposée dans le livre des plans No 2 de A. C. Armstrong, ancien notaire.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 912-14 rue Joséphine, le loyer sera annoncé à la vente.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Annonciation et Chippewa, désigné par le No dix sur un plan fait par Sidney G. De Lisle, voyer, daté le 22 avril 1891, une copie dûment certifiée par W. I. Hodgson encanteur est annexé à un acte d'achat par M. Thornton, et d'après lequel dit plan ledit lot mesurant en mesure française trente pieds de face à l'avenue Jackson sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, ou en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à l'avenue Jackson sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 727-29 avenue Jackson. Le loyer sera annoncé à la vente.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Annonciation et Joséphine, mesurant vingt six pieds sept pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, toutes plus ou moins en mesure américaine, et conformément à un devis fait par J. F. Braun, architecte, annexée à un acte de vente de ———— Banque à B. G. Carbajal, passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 12 décembre 1891, ledit lot étant une portion la plus près de la rue Annonciation, d'un lot de terre désigné par le numéro onze de l'îlet No 10 sur un plan original du Faubourg Lafayette, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot No 11 a été subdivisé conformément avec le devis référé.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme No 723 avenue Jackson. Les loyers seront annoncés à la vente.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Constance, Joséphine et Laurel, désigné comme lot No 30 sur un plan par V. Eggloffstein ingénieur civil, daté le 25 janvier 1847, déposé comme plan No 2 dans le livre des plans en l'étude de Ainsworth, notaire; lequel dit lot mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Joséphine sur cent vingt neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages connue comme Nos 918-20 rue Joséphine. Le loyer sera annoncé à la vente.

10° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasin, Jackson et Joséphine, désigné par le numéro quatorze, et mesurant trente et un pieds sept pouces et six et 7/10 lignes de face à la rue Joséphine sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, agréable à un plan dressé par W. T. Thompson, daté le 3 novembre 1844, et déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ancien notaire, une copie duquel plan est annexé à un acte passé pardevant W. H. Peters, ancien notaire, le 15 mars 1859.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 1004-06 rue Joséphine. Le loyer sera annoncé à la vente.

11° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, Ste Marie et St André, désigné comme lot numéro quarante quatre sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 79; lequel dit lot mesure trente pieds et cinq lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de quatre vingt dix pieds, entre lignes parallèles, laquelle propriété a été achetée par le défunt John Thornton par achat de Mlle Emma King et als par acte pardevant Martin Voorhies, ancien notaire, le 26 juin 1896, enregistré dans le bureau des transferts, livre 159, folio 598.

Les améliorations consistent d'une résidence double à deux étages connue comme Nos 1630-32 rue Ste Marie. Le loyer sera annoncé à la vente.

12° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Philip, Annonciation et Première, mesurant en mesure anglaise, trente et un pieds et cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel par une profondeur de cent cinquante neuf pieds, huit pouces et six lignes entre lignes parallèles; laquelle portion de terre est prise du côté le plus près de la rue Philip, étant un des deux lots de terre désignés par les numéros un et deux.

Les améliorations consistent en un cottage double, connu comme Nos 2316-18 rue Laurel. Le loyer sera annoncé à la vente.

13° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Constance, Laurel et Philip, et mesurant trente six pieds six pouces de face à l'avenue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; composé entièrement du lot numéro trois et quatre pieds sept pouces à cela contigu dans la largeur du lot numéro deux par sa profondeur complète.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme Nos 908-10 avenue Jackson. Le loyer sera annoncé à la vente.

14° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Colisée et Chestnut, désigné par le numéro trois sur un plan dressé par H. Moelhausen, voyer, daté le 4 mai 1884, et déposé pour référence dans les registres de L. Herman, alors un notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, et est le lot le plus près de la rue Colisée des deux lots de terre qui ont été acquis par J M Gerder par achat de Jas B. McConnell, par acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 8 septembre 1885.

Les améliorations consistent d'un cottage double, connu comme Nos 1320-22 rue Septième, le loyer sera annoncé à la vente.

15° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, et désigné par le No 14 sur un devis d'arpentage par A. De Armas, député voyer de ville, daté janvier 1884; lequel dit lot mesurant d'après ledit devis trente et un pieds, six pouces de face à la rue Dryades, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent vingt et un pieds quatre pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Joséphine.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2108-10 rue Dryades, le loyer sera annoncé à la vente.

16° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 275, borné par les rues Chesnut, Camp, Toledano et l'avenue Louisiana; lequel dit lot est désigné par le No 6 sur un plan dudit îlet, fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil, daté le 15 décembre 1894, et annexé à un inventaire de la succession de John P. Weber, pris par J. D. Taylor, notaire, le 25 septembre 1895 et d'après ledit plan, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Chestnut, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent dix huit pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 3318-20 rue Chestut. Le loyer sera annoncé à la vente.

17° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 243, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, lequel dit lot est désigné par la lettre I, sur un plan fait par Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 6 mars 1904, annexé à un inventaire dans la succession de Mme M. C. Jennings, pris pardevant W. M. Gurley, notaire le 10 février 1904, et d'après lequel dit plan ledit lot commence à une distance de cent quarante six pieds sept pouces et sept lignes de l'encoignure des rues Philip et Brainard, et mesurant comme suit: Trente cinq pieds cinq pouces de face à la rue Brainard et sur l'autre ligne de côté vers la rue Philip, et le divisant du lot H, cent dix sept pieds huit pouces et deux lignes, auquel point ledit lot a une largeur sur la ligne du fond courant à angle droit avec la rue Jackson de cinq pieds cinq pouces, duquel dit point il a une autre profondeur sur la ligne courant parallèle à la rue Jackson, de trente pieds sur la ligne courant parallèle à la rue Carondelet, et a une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson, de cent quarante sept pieds, huit pouces et deux lignes et est composé des parties des lots originaux Nos 6, 7, 8, 9 et 10, d'après un plan de L. Surgi, voyer, daté le 2 mars 1844 et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, ancien notaire, daté le 27 mars 1844.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 2238-40 rue Brainard. Les loyers seront annoncés à la vente.

18° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Franklin, Joséphine, Saratoga et Jackson, désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 10 août, annexé à cet inventaire pour plus complète référence; d'après lequel dit plan ledit lot forme l'encoignure des rues S. Franklin et Joséphine et mesurant trente et un pieds huit pouces de face à la rue S. Franklin ou avenue Franklin, comme elle est maintenant appelée, sur quatre vingt deux pieds trois pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles, formant partie des lots originaux 15, 16 et 17.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 2100-02 rue S. Franklin. Les loyers seront annoncés à la vente.

19° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Franklin, Joséphine, Saratoga et Jackson, désigné par la lettre B, sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 10 août 1905 annexé à cet inventaire pour référence complète, d'après lequel dit plan, ledit lot mesurant trente quatre pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue Sud Franklin ou avenue Franklin, comme elle est maintenant appelée, par quatre vingt deux pieds, trois pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles et formant partie des lots originaux 15, 16 et 17, ledit lot B se trouvant entre les lots A et C, sur ledit plan.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 2104-06 rue Sud Franklin. Les loyers seront annoncés à la vente.

20° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Franklin, Joséphine, Saratoga et Jackson, désigné par la lettre C, sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 10 août 1905, annexé à cet inventaire pour référence complète d'après lequel dit plan ledit lot C mesurant trente trois pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Sud Franklin, ou avenue Franklin, comme elle est maintenant appelée, sur quatre vingt deux pieds trois pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie des lots originaux 15, 16 et 17, ledit lot C contigu au lot B sur le côté vers la rue Jackson.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme les Nos 2110-12 rue S. Franklin. Les loyers seront annoncés à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion de crédit, s'il y en a, en 1 et 2 ans représentée par des billets des acquéreurs payables en 1 et 2 ans portant 7 0/0 d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement, l'intérêt payable annuellement, garantis dans leur paiement par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente devant être passés pardevant J. L. Spearing, notaire, aux frais des acquéreurs, les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour 1906 et aussi de payer pour tous les certificats incidentaux à la vente et l'exécuteur de collecter et retenir tous les loyers des propriétés vendues jusqu'à la date du passage des actes de vente pardevant notaire. Un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 318 rue Baronne.

Andrew H. Wilson, avocat.
10 fév—10 11 18 25—mars 4 11 13

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MARY EVE MORGAN.

No 77,237—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

EN VERTU d'un jugement de l'Hon la Cour Civile de District Division D, paroisse d'Orléans, ledit jugement lu et signé en Cour ouverte le 16 janvier 1906, et une commission à moi adressée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mars 1906, à midi, les propriétés foncières, ci-après

Une certaine portion de terre, ensemble avec tous et singuliers, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et dépendances, là dessus attachées et appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 197, borné par les rues Prytanée, Quatrième, Colisée et Washington. Ladite portion de terre est désigné par la lettre A, sur un devis dressé par E. Pilié, daté le 18 août 1890, d'après lequel ladite portion de terre est composée du tout des lots originalement désignés par les numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 17 et 18 et la moitié du lot No 14 d'après deux plans dressés par C. A. Hedin, voyer, en date le 19 mars 1856, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et un daté le 27 décembre 1848 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire, comme plan No 59, laquelle dite portion de terre commence à une distance de soixante dix sept [77] pieds, trois [3] pouces et cinq [5] lignes de l'encoignure de l'avenue Washington et mesure cent quatre vingt [180] pieds trois [3] pouces et sept [7] lignes de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de deux cent quatorze [214] pieds onze [11] pouces et deux [2] lignes, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt cinq [125] pieds six [6] pouces et quatre [4] lignes, de là s'élargissant à un angle droit, soixante dix sept [77] pieds, trois [3] pouces et cinq [5] lignes sur une ligne courant vers l'avenue Washington, de là une deuxième profondeur et façade à l'avenue Washington de quatre vingt neuf [89] pieds quatre [4] pouces et deux [2] lignes, et une largeur sur la ligne du fond de deux cent cinquante sept [257] pieds, sept [7] pouces et quatre [4] lignes.

Les améliorations comprenant la résidence en briques à deux étages, formant l'encoignure sud est des rues Quatrième et Prytanée, et une résidence en briques à deux étages contenant 7 chambres, sur un lot s'ouvrant sur la rue Washington.

L'encanteur est requis d'offrir en vente premièrement les propriétés foncières par lots, comme il est démontré par le plan d'arpentage fait par D. M. Brosnan, ingénieur civil et député voyer de ville de la date du 9 janvier 1906 et de faire une adjudication lot par lot; après il offrira en vente les propriétés sus-décrites et en bloc, et si le montant offert pour la propriété pour le tout excédant le total de l'adjudication des lots par lots, alors toutes les adjudications des lots seront comme s'ils n'avaient pas été faites et toutes les propriétés seront adjugées au plus haut enchérisseur en bloc, qui devra immédiatement déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur, mais si le total de l'adjudication en lots excède le total de l'adjudication en bloc ou en totalité alors l'acquéreur de chaque lot devra déposer avec l'encanteur, 10 pour cent du prix d'achat et l'adjudication en lots sera final et obligatoire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1906. L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant C. T. Soniat, notaire.

J. L. ONORATO
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 313 rue Baronne.

MM. Clegg & Quintero, Avocats
28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 4 8

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX BEAUX LOTS SUR L'AVENUE TULANE

ILET DES RUES RENDON, LOPEZ ET GRAVIER.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 1er MARS 1906.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, dossier No 76,575 dans l'affaire intitulée succession de M. A. Finnegan, ledit ordre daté et signé le 25 janvier 1906 et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 1er mars 1906, les propriétés ci après décrites:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot est désigné par le No 22 et mesurant 31' 3'' 4''' de face à l'avenue Tulane (autrefois rue Commune) sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot est désigné par le No 23 et mesurant 31' 3'' 4''' de face à l'avenue Tulane sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Wm F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour 1906; 10 pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

28 janv—28—fév 4 11 18 25—mars 1

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Margaret Glancey, veuve de Martin Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 77,093—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Glancey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.
15 fév—15 19 24

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PAYANT

Dans le Cottage Double en Bois, Nos 2809 et 2811 Rue Banks.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—MARDI, le 20 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 15 janvier 1906 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Charles Willibald et de Mme William Berthold, Jr. No 58,241 du dossier de ladite Cour, la propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 2809 et 2811 rue Banks, contenant 3 chambres et hangar de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, White, Dupré et Palmyre, mesurant en m. a. 30 pieds 1 pouce de face à la rue Banks sur 122 pieds de profondeur, étant le tout du lot No 3, et partie du lot No 4, sur une grande avenue, près de plusieurs lignes de chars. Un placement qui paiera.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, daté le jour de la vente publique, payable respectivement à un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement. Lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant les honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection desdits billets, le transfert de l'assurance, confession de jugement, etc.

L'acte de vente pardevant Bus. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. J. McLoughlan, avocat.
20 jan—20 21—fév 4 11 18 20

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX LOTS DE CHOIX POUR BATIR A ALGER,

Rue Belleville, entre la rue Homer et l'avenue Slidell.

Mme Mary Laws, femme de Parker Taylor, vs Mme Sarah Franklin, femme de Nat. Williams.

No 77,383—Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 1er mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 janvier 1906, et signé en Cour ouverte le 17 janvier 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, sur l'étendue de terre communément nommée Belleville, et désigné comme lot No 6, dans l'îlet No 147, borné par les rues Homer, Jackson [maintenant avenue Slidell], les rues Belleville et Valette, lequel lot mesure trente deux pieds de face à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'étendue de terre communément nommée Belleville, et désigné comme lot No 7, de l'îlet No 147, lequel est borné par les rues Belleville, Vallette, Homer et Jackson (maintenant avenue Slidell), lequel dit lot mesurant trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit d'un an, la portion de crédit de la vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par une hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Mabane, notaire.

28 jan—fév 4 11 18 25—mars 1

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE "HOME" SIMPLE.

1717, avenue Lafayette.

Près des chars, Ecoles, Eglises et Marchés.

Succession de Mary M. Emboulas.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 78,183—Division D.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 6 mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, et daté et signé le 26 janvier 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Nord Derbigny et Nord Roman, désigné comme lot A, sur le devis fait par C. Uncas Lewis, voyer, daté le 17 avril 1902, (annexé à un acte de vente par E. H. Purcell à John M. Emboulas, daté le 16 juin 1902, passé pardevant H. L. Loomis, Jr., notaire; d'après lequel arpentage ledit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6'') lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente [130'] pieds trois (3'') pouces et quatre (4''') lignes.

Les améliorations comprennent le cottage simple, bien construit, retiré de la banquette, contenant cinq grandes chambres, grande gallerie sur le devant, cour sur le côté et entrée pour voitures, avec grand hangar dans le fond et emplacement pour vehicules et animaux.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant et la balance, s'il y en a, payable en un an, garantie par lien de vendeur et hypothèque, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur; 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 4 6

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joli cottage simple, 1549 rue Dorgenois, entre Laharpe et Lapeyrouse.

Joli cottage, à Mandeville, Lne.

David M. McCaa et als vs Isaac N. McCaa et al, No 629, 26me Cour Judiciaire, de District paroisse de St Tammany.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er MARS 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 22 janvier 1906, par l'Hon. Thos M. Burns, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1355, borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse, Laharpe et Rosselin, désigné par la lettre O, sur un devis dressé par Chas G. Del Isle, ingénieur civil, daté le 5 novembre 1902, et annexé à un acte passé pardevant F. J. Aleix, notaire, le 4 février 1903, d'après lequel dit devis ledit lot mesurant 35 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois, la même largeur dans le fond, sur 89 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 1549 rue Dorgenois et comprenant un joli cottage simple, allée pour voiture sur le côté et contenant 5 chambres, etc.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le village de Mandeville, Lne., paroisse de St Tammany, dans cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Lake, Girod, Claiborne et Lafayette; ladite portion de terre mesure 150 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de 50 pieds. Elle doit être pris à 100 pieds de l'encoignure des rues Girod et Claiborne: ledit lot est désigné par le No 20 d'après un plan par Giroux, daté le 24 février 1849, déposé en l'étude de Achille Chiapella, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, Lne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance garantie par billets de lien de vendeur de un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, les acquéreurs devant payer pour tous les frais de transfert, les taxes de 1906 et les clauses usuelles et coutumières de sécurité, 10 0/0 au moment de l'adjudication les actes de ventes pardevant W. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. J. Formento, Geo. S. Dedds, avocats.
28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 1

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à un étage avec mansarde bien située, No 1227 rue St-Philippe, entre les rues St-Claude et Tremé.

Succession de Frank Pietro.

No 77,413—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, encanteur, bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 20 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 janvier 1906 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

La résidence à un étage avec mansarde, bien située, No 1227 rue St Philippe, contenant 3 chambres et mansarde dans le corps principal et 2 chambres et cuisine dans la bâtisse du fond, cour dans le fond, hangar, 2 citernes, etc., décrite plus complètement comme suit:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Tremé, St Claude et Ursulines, et mesurant en mesure anglaise 17 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue St Philippe sur 120 pieds de profondeur en mesure française, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Tremé par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. Lambert, et sur la ligne de côté vers la rue St Claude par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. Dollish, centralement située et dans une bonne condition.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906, et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 janv—20 21 28—fév 4 11,18 20

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple attrayant, avec entrée pour voiture, No 806, avenue Louisiana.
Entre les rues Annonciation et Laurel.
Succession de Mme Pauline Dubic, veuve de feu Benoit Carambat.

No 78,162 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, rez-de-chaussée, MARDI, le 3 mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 février 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal No 806 avenue Louisiana, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Annonciation (autrefois Jersey), Laurel et Delachaise, situé à une distance d'environ 32 pieds 3 pouces et 4 lignes de l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Annonciation, et mesure, en mesure américaine, 32 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles, désigné par le numéro huit sur le plan original dudit îlet, dressé par W. T. Thompson, voyer, le 27 janvier 1848 et déposé en l'étude de J. R. Beard, notaire, comme plan No 13.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette avec un joli grillage en fer et contenant 5 chambres, office, galerie sur le devant, etc; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc. la maison est bien tapissée et le tout en bon état. La banquette et la cour sont pavées en Schillinger.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

11 fév—11 18 25—mars 4 11 12 13

Succession de Wm E. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 73,218 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Bertrand Dour, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — W. J. Waguespack, avocat.
9 fév—9 13 18

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DU PREMIER DISTRICT.

Succession de Mme Wm E. Clark.

La Résidence Double à Deux Etages Désirable et Bien Située,

1430-32 rue Constance.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 1223-25 rue Colisée.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225, 227, 229 rue Baronne,

Mercredi, le 21 février, à midi,

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS,
Bureau 712 rue Commune.
Meyer Eiseman, Encanteur.

Sous et en vertu d'un ordre rendu par l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée la succession de Mme Lodoiska Schneider, femme de William E. Clark, No 76,792 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et lequel ordre est daté le 18 octobre 1905, et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières des Encanteurs, 225, 227, 229 rue Baronne, MERCREDI, le 21 février 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Annonciation, Terpsichore (autrefois Nouveau Bassin) et Robin, désigné par les numéros douze et treize, sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 4 décembre 1850, et déposé comme plan No 44, en l'étude de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville, désigné par les mêmes numéros sur un plan dressé par Pilié et Depouilly, architectes, daté le 14 jour de mai 1866 et déposé pour référence en l'étude de Andrew Hero, Jr., un notaire en cette ville, comme plan No 12, d'après lequel dit plan lesdits lots sont contigus et mesurant chacun (28) vingt-huit pieds neuf pouces plus ou moins de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sur cette propriété consistent en une (1) résidence double à deux étages connue par les numéros municipaux 1430-1432 rue Constance.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 189, borné par la rue Colisée, aussi connue comme Camp, les rues Prytanée, Erato et Thalie, ladite portion de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Colisée, aussi connue comme rue du Camp, vingt huit pieds plus ou moins de largeur dans le fond sur cent vingt pieds (plus ou moins) de profondeur sur la ligne le divisant du lot D et parallèles à la rue Erato et cent trente pieds (plus ou moins) de profondeur sur la ligne le divisant du lot B et parallèles à la rue Thalie. Ladite portion de terre est désignée par la lettre Y sur un certificat d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, voyer, daté le 13me jour de mai 1903, annexé à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 22me jour de juin 1902, et est composée du tout du lot désigné par la lettre C, et une portion du lot désigné par la lettre E, comme il est désigné sur un plan fait par L. W. Brown, voyer, daté le 10 janvier 1890 et annexé à un acte passé pardevant J. J. Woulfe, notaire, le 15 avril 1890.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un (1) cottage double, connu par les numéros municipaux 1223-1225 rue Colisée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, les taxes de 1905 devant être assumées par l'acquéreur, qui devra payer pour l'acte de vente pardevant Robt J. Maloney, notaire, et les loyers de la propriété ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage des actes de vente. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec Eiseman & Lazarus, encanteurs, 712 rue Commune, Bâtisse de l'Hôtel St Charles.

Les plans de ces propriétés sont en exhibition à la Bourse des propriétés Foncières, 225, 227, 229 rue Baronne.

Robert J. Maloney, avocat.
21 jan—21 28—fév 4 11 18 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de Choix pour Résidence,

Dans les Quatrième et Sixième Districts,

Consistant de

L'Elégante Résidence, No 2915 rue Chestnut.

Le Joli Cottage Double, 1129 et 1131 rue Marengo.

La Résidence en Bois à Deux Etages, 1221 rue Delachaise.

Cottage-Résidence, 2232 rue Brainard, près de la rue Jackson.

Frederic Charles Cook et als versus Walter Henry Cook

No 78,228—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet—JEUDI, le 15 mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 30 janvier 1906, et signé en Cour ouverte le 5 février 1906, dans l'affaire de Frederic Charles Cook et als versus Walter Henry Cook, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, les propriétés suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitude, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 84, borné par les rues Chestnut, Colisée, Sixième et Septième, désigné comme lot No 1 sur un plan par De Armas, annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 18me jour de Mai 1871; lequel lot mesurant 34 pieds 4 pouces de face à la rue Chestnut sur 128 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 2915 rue Chestnut, comprenant une élégante résidence en bois à deux étages, bien subdivisée, ayant gaz, hydrant, etc; aussi une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres et louée à bail jusqu'au 1er octobre 1906 à $720 par an.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet 286, borné par les rues Marengo, Colisée, Chestnut et Constantinople, mesurant 62 pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent le joli cottage double désigné par les numéros 1129-31 rue Marengo, loué à bail jusqu'au 1er octobre 1906, à $495 00 par an.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Delachaise et l'avenue Louisiana, lequel lot mesurant 41 pieds, 8 pouces de face à la rue Delachaise, par 128 pieds sur le côté vers la rue Chestnut, et par une profondeur sur la ligne du côté opposée de 96 pieds sur une ligne droite, courant de la rue Delachaise, de là 9 pieds, 4 pouces sur la ligne courant vers la rue Chestnut, de là 32 pieds sur une autre ligne droite, courant à la ligne du fond, lequel dit lot ayant une largeur de 32 pieds 4 pouces tous plus ou moins.

Les améliorations sont connues comme No 1221 rue Delachaise, comprenant la résidence en bois à deux étages, confortablement distribuée, hangar dans le fond, etc., louée à bail jusqu'au 1er octobre 1906 à $300 par an.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet 243, borné par les rues Brainard, Carondelet, Jackson et Philip, mesurant 47 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Brainard par 122 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage résidence superbement situé, connu comme No 2232 rue Brainard, loué à bail jusqu'au 1er octobre 1906 à $300 00 par an.

Condition de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans, représenté par billets avec lien de vendeur et privilèges, portant intérêt au taux de 7 0/0 par an de la date jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, toutes les taxes de 1906 devant être assumées par les acquéreurs.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Lloyd Posey, avocat pour le demandeur
Gabriel Fernandez, Jr, avocat pour le défendeur.
11 fév—11 18 25—mars 4 11 14 15

Succession de Francis J. Wilbar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,828, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Francis J. Wilbar, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.
14 fév—14 18 23